



DISPOSITIF ÉTÉ 2026 — À L'INITIATIVE D'EDF

La prime rafraîchissement de 400 € par équipement

Équipez votre école, votre crèche ou votre centre de loisirs communal en climatiseurs, sans peser sur le budget de la collectivité. Thermalys Pro s'occupe du matériel, de la pose et du dossier de A à Z.

Dossiers à déposer avant le 30 septembre 2026



Qu'est-ce que la prime rafraîchissement ?

Un fonds d'aide créé par EDF pour les bâtiments communaux accueillant des enfants.

Le principe : face à la multiplication des épisodes de forte chaleur, EDF a mobilisé un fonds de 80 millions d'euros pour accélérer l'équipement des crèches, écoles et centres de loisirs en solutions de rafraîchissement. Le dispositif est piloté par l'association « Je passe à l'électricité », à l'initiative d'EDF. Votre établissement achète librement son matériel, Thermalys Pro prépare le dossier, et la prime est reversée directement sur le compte de la collectivité, à hauteur des frais réels engagés.



Une aide sur frais réels

Jusqu'à 400 € par équipement. Un appareil facturé sous ce seuil est remboursé à 100 % de son coût.



Versée à la collectivité

Le virement est effectué directement sur le compte de l'établissement ou de la collectivité.



Un dispositif officiel

80 M€ engagés par EDF. Seul jepassealectrique.fr fait foi ; méfiez-vous des sites frauduleux.

Deux dispositifs à ne pas confondre

La prime rafraîchissement comporte deux volets distincts, avec des règles et des échéances différentes.

* CE QUI NOUS CONCERNE

Dispositif été 2026

Type d'aide Frais réels, jusqu'à 400 € par équipement

Plafond 10 équipements par établissement, soit 4 000 €

Équipement Climatiseurs mobiles

Facture Datée entre le 26 juin et le 30 septembre 2026

Date limite 30 septembre 2026

O POUR MÉMOIRE

Dispositif solution durable

Type d'aide Prime forfaitaire de 10 000 € par établissement

Plafond Un projet par établissement

Équipements Travaux structurels : pompe à chaleur réversible, isolation

Condition Projet inscrit au programme Edurénov

Date limite 30 juin 2027

Qui est éligible, et jusqu'à quand

Le dispositif été 2026 vise les structures publiques accueillant des enfants, en France continentale.



Écoles maternelles



Écoles élémentaires



Crèches municipales



Centres de loisirs
communaux

Non couverts par ce volet : entreprises, associations, particuliers, et départements d'outre-mer.

LES TROIS DATES À RETENIR

26 juin 2026

Date à partir de laquelle une facture est
recevable

30 septembre 2026

Date limite de facture et de dépôt du dossier

25 septembre 2026

Dernière commande exploitable, délais de
livraison inclus

Notre offre : le climatiseur mobile

Facturé sous le plafond de 400 €, l'appareil est intégralement couvert par la prime : aucun reste à charge pour votre établissement.



379,99 €

TTC, livraison incluse

**Intégralement couvert par la prime
EDF**

CLIMATISATION MOBILE • 12 000 BTU

Climatiseur mobile 4 en 1

3,5 kW

12 000 BTU

40 m²

Surface conseillée

400 m³/h

Débit d'air

16–32 °C

Plage de réglage

Refroidir, déshumidifier, ventiler : un seul appareil, prêt à brancher, qui se déplace de pièce en pièce. Pilotage par écran tactile, télécommande ou smartphone. Livré complet avec télécommande, gaine d'évacuation et notice. Fluide frigorigène R290 (200 g), à faible impact environnemental.

Refroidir

Déshumidifier

Ventiler

Mode nuit

Puissance frigorifique

3 500 W / 12 000 BTU

Niveau sonore

54 – 65 dB

Efficacité énergétique (EER)

2,6

Dimensions (L × P × H)

44 × 34 × 71 cm

Gaine d'évacuation

Extensible jusqu'à 1,5 m



Aucune installation nécessaire

Prêt à brancher, sans travaux : idéal pour équiper rapidement plusieurs salles d'un même établissement.

Ce que ça coûte à votre établissement

Exemple pour une école équipée de dix climatiseurs mobiles.

SIMULATION — 10 CLIMATISEURS MOBILES

10 climatiseurs mobiles × 379,99 € TTC	3 799,90 €
Livraison sur site	Incluse
Constitution et dépôt du dossier	Inclus
Prime EDF versée à la collectivité	– 3 799,90 €
RESTE À CHARGE	0,00 €



Aucune avance de trésorerie

Le règlement intervient après réception de la prime par la collectivité.



Sous le seuil de 40 000 € HT

Achat direct, sans procédure de mise en concurrence pour la commune.



Sans risque

En cas de refus du dossier par l'association gestionnaire, aucune somme ne reste due.

Comment se déroule l'opération

Six étapes. Thermalys Pro prend en charge tout le montage administratif du dossier.

01

Devis

Établi au nom de l'établissement, détaillé par site.

02

Bon de commande

Signé par la collectivité, retourné par mail ou courrier.

03

Montage du dossier

Thermalys Pro prépare le dossier et dépose la facture.

04

Prime versée

EDF verse la prime sur le compte de l'établissement.

05

Règlement

La collectivité déclenche le mandat administratif.

06

Livraison

Nos équipes livrent et installent les climatiseurs sur site.

Le dépôt de la demande de prime est effectué par l'établissement ou la collectivité : seul le responsable habilité peut signer l'attestation sur l'honneur. Thermalys Pro prépare l'ensemble des pièces du dossier.

Où installer les climatiseurs

Le climatiseur mobile ne demande aucune installation lourde : il se branche et se déplace selon les besoins de l'établissement.

Bureaux administratifs

Confort pour les équipes présentes toute la journée.

Infirmierie

Pièce fermée où la température doit rester maîtrisée.

Salles exposées plein sud

Locaux les plus touchés par la chaleur en après-midi.

Dortoirs de crèche

Mode nuit silencieux, pour préserver la sieste des enfants.

Salle informatique / serveurs

Protection du matériel sensible à la chaleur.

Salle de réunion

Confort ponctuel pour réunions et formations.



Demande de devis sous 24 heures

Complétez ce formulaire et renvoyez-le par mail à contact@thermalys-pro.fr.



thermalys-pro.fr

I Demandeur

☐ Commune / collectivité (plusieurs sites) ☐ Établissement seul (école, crèche, centre de loisirs)

NOM DE LA COMMUNE OU DE L'ÉTABLISSEMENT

SIRET

NOM DU CONTACT

FONCTION

TÉLÉPHONE

EMAIL

I Sites à équiper

Nom de l'établissement	SIRET	Nombre de climatiseurs

Date : _____

Signature : _____